

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 10 novembre 2016

Délibération n° 2016-1524

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Villeurbanne

objet : Accompagnement C3 - Requalification du boulevard Eugène Réguillon - Clôture et arrêt du bilan de la

concertation

service: Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hemon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leceft, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016

Délibération n° 2016-1524

commission principale: déplacements et voirie

objet : Accompagnement C3 - Requalification du boulevard Eugène Réguillon - Clôture et arrêt du bilan

de la concertation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole a inscrit l'opération de requalification du boulevard Réguillon à Villeurbanne à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

I - Projet

Afin d'améliorer le fonctionnement de la ligne C3, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) réalise un double site propre entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevay à Villeurbanne. Le double site propre du C3 va modifier le schéma de circulation sur la place Grandclément et la rue Léon Blum (entre la place Grandclément et la rue Decorps). Ainsi, la traversée de la place Grandclément du nord au sud sera réservée aux transports en commun. La circulation automobile au nord de la place sera déviée par le boulevard Réguillon qui sera mis en double sens. Pour accompagner les modifications du plan de circulation aux abords de la place Grandclément et améliorer la qualité de l'espace public, le boulevard Eugène Réguillon (tronçon Bernaix - Grandclément) va faire l'objet de requalification de façade à façade par la Métropole de Lyon.

Les objectifs de la requalification du boulevard Eugène Réguillon, conformes au plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 (PAMA) délibéré le 2 mai 2016, sont :

- améliorer le cadre de vie et développer la qualité de l'espace public et réaffirmer la promenade plantée du boulevard.
- aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés tout en conservant du stationnement,
- prendre en compte les circulations cyclables,
- aménager la voirie pour la mise en double sens en lien avec le projet du C3.

II - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2016-05-19-R-0391 du 19 mai 2016 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 23 mai au 24 juin 2016, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en mairie de Villeurbanne, ainsi qu'à l'Hôtel de la Métropole de Lyon et sur le site internet de la Métropole avec possibilité d'y déposer une contribution ; aucun avis n'a été recueilli sur les registres mis à disposition et 5 avis ont été recueillis sur le site Internet de la Métropole,
- des avis administratifs annonçant le début puis la clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole, en mairie de Villeurbanne,
- un avis administratif pour l'ouverture de la concertation préalable a été publié dans le Progrès et le Tout Lyon du 21 mai 2016,

- une première réunion publique, réunissant plus de 150 personnes, a eu lieu le 25 mai 2016 au Lycée Marie Curie de Villeurbanne. Elle avait pour objet la présentation des objectifs de ce projet et des modalités de la concertation.
- à l'issue de cette réunion publique, une démarche participative a été mise en place articulée autour d'une visite du site le 23 mai et de 2 ateliers de concertation (9 et 16 juin 2016) qui ont réuni entre 20 et 30 participants à chaque fois.

III - Bilan

La concertation a permis de partager le diagnostic du site et a mis en évidence un consensus concernant l'opportunité d'un réaménagement.

Ce réaménagement doit permettre d'améliorer la qualité urbaine du boulevard Réguillon dans le cadre de sa mise à double sens de circulation. D'une manière générale, les objectifs poursuivis par la Métropole sont confirmés par les remarques issues de la concertation, notamment l'objectif de réaffirmer la promenade plantée du boulevard et d'aménager des cheminements piétons confortables et sécurisés. Par ailleurs, l'enjeu des aménagements cyclables sur cet axe, inscrit au plan modes doux, a également été abordé lors de la concertation.

En synthèse, la concertation a permis d'aborder différents aspects du projet.

1° - Présentation des scénarios d'aménagement

Le boulevard présente 2 largeurs de profil en travers de 16 m et 20 m.

Sur le tronçon le plus étroit du boulevard (16 m de large), 4 scénarios d'aménagement contrastés ont été soumis à la concertation :

- le scénario 1 propose de prolonger le mail piéton du profil à 20 m : la voirie est limitée à deux voies de circulation véhicules sans possibilité d'intégration de stationnement,
- le scénario 2 propose de trouver une répartition des espaces équilibrée entre la circulation des voitures sur deux voies, le stationnement unilatéral, les modes actifs et la végétalisation,
- le scénario 3 intègre deux voies de circulation véhicules et du stationnement longitudinal de part et d'autre de la chaussée mais implique un mail piéton de largeur réduite,
- le scénario 4 intègre une bande cyclable de part et d'autre de la chaussée ; il a pour conséquence de ne pas permettre l'intégration d'un véritable mail piéton mais uniquement d'un trottoir.

2° - Les cheminements piétons

Une attention particulière sera portée sur la continuité et le confort des cheminements piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : un trottoir de 2,5 m au sud et une large promenade plantée au nord. Il est prévu d'équiper la promenade de quelques assises réparties de façon régulière sur l'ensemble du linéaire.

L'intégration de cette promenade piétons est compatible avec les scénarios proposant de limiter l'emprise de la chaussée à deux voies de circulation véhicules et au plus une rangée de stationnement.

3° - Le stationnement

Le maintien d'une offre de stationnement apparaît nécessaire pour répondre aux besoins des riverains qui ne disposent pas de stationnement privé et pour les usages de visite ou d'accès aux commerces de proximité.

L'intégration d'une rangée de stationnement permet de restituer environ 50 places de stationnement sur le tronçon à 16 m, ainsi que 34 places sur le tronçon à 20 m, soit un total de 84 places environ. 2 places PMR au minimum seront créées.

4° - Les plantations

La concertation fait ressortir un large plébiscite pour les scénarios permettant de répondre à l'objectif de réaffirmation de la promenade historique plantée d'un double alignement d'arbres. Ce sont les scénarios proposant de limiter la chaussée à deux voies de circulation et au plus une rangée de stationnement.

Le mauvais état sanitaire des arbres existants est confirmé. Ils seront remplacés par des arbres de hautes tiges aux essences variées et non allergènes. Le nombre d'arbres à planter sera adapté en fonction de la position du câble souterrain de réseau de transport d'électricité (RTE).

5° - La circulation automobile

Le nouveau plan de circulation mis en œuvre dans le cadre du projet du trolleybus C3 prévoit la mise à double sens du boulevard Réguillon sur le périmètre du projet. Cette modification va conduire à une augmentation du trafic automobile. Pour accompagner ce changement, l'apaisement de la circulation est souhaité pour réduire les vitesses et les nuisances sonores. La mise en place d'une zone 30 serait en adéquation avec ces demandes qui ressortent de la concertation.

Par ailleurs, des plateaux traversants permettront d'accompagner la zone 30 et de sécuriser les traversées piétonnes. Enfin, le carrefour Frappaz - Bernaix Réguillon sera équipé de feux tricolores, permettant non seulement de mieux réguler le trafic mais également de sécuriser les traversées piétonnes.

6° - Les aménagements cyclables

Le boulevard Réguillon est inscrit au plan modes doux de 2009 comme un axe structurant à aménager pour les vélos dans le cadre de la liaison plus globale Cusset - Guillotière.

Le scénario permettant une répartition des espaces équilibrée, et répondant aux enjeux d'une large promenade piétons plantée et de maintien de stationnement, prévoit une mixité de la circulation des vélos avec les véhicules automobiles. Le choix de création d'une zone 30 permettrait de répondre aux préconisations du plan d'action pour les mobilités actives (PAMA) et de diminuer la vitesse des automobiles ; elle permet ainsi la meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.

Il est noté la volonté des cyclistes d'affirmer davantage la liaison cyclable sur cet axe, ce qui sera étudié par la Métropole.

Par ailleurs, un itinéraire en site propre sera réalisé en parallèle sur les rues Bernaix (bandes cyclables bilatérales) et Blum (couloir mixte bus-vélos).

IV - Conclusion

Le projet de réaménagement du boulevard Eugène Réguillon a reçu, globalement, un accueil favorable du public et la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

Dans la poursuite du projet, la Métropole prendra en compte les avis exprimés pour finaliser la conception, et veillera à porter la plus grande vigilance aux interrogations soulevées lors de la concertation : limitation des nuisances potentiellement occasionnées par la mise à double sens, l'entretien et la sécurité de l'espace public.

La Métropole poursuivra la concertation tout au long de l'élaboration du projet, dans le cadre de la charte de la participation notamment. Le projet qui sera proposé par le maître d'œuvre sera présenté dans ce cadre :

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

- 1° Clôt la concertation relative au projet de requalification du boulevard Eugène Réguillon à Villeurbanne, en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme,
- 2° Arrête le bilan de la concertation relatif au projet de la requalification dudit boulevard.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.